

La baisse des taux de la Fed booste les marchés, mais pour combien de temps ?

Les marchés ont réagi avec optimisme à l'assouplissement monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Toutefois, nous pensons que la croissance économique et les bénéfices des entreprises sont des facteurs importants. Par conséquent, les investisseurs devraient s'exposer de manière sélective aux actifs risqués, en privilégiant ceux de qualité.



Amundi Investment Institute



Obligations d'entreprises : des revenus actuellement attractifs

Les fondamentaux de certains segments, notamment ceux de qualité en Europe, sont solides et offrent des perspectives de rendements potentiellement attractifs. L'accent doit toutefois être mis sur les entreprises peu endettées et présentant un potentiel de flux de trésorerie importants.



Privilégier les obligations avec une approche globale

Les obligations des marchés développés offrent des rendements décents et des avantages en termes de diversification*, avec de légères différences dans les perspectives de croissance économique et d'inflation. Par exemple, nous apprécions les obligations européennes et britanniques, ainsi que les bons du Trésor américain, mais nous sommes prudents à l'égard du Japon.



L'assouplissement de la Fed plaide en faveur des pays émergents

Une croissance et des bénéfices solides soutiennent les marchés émergents, mais les élections américaines pourraient entraîner une volatilité à court terme. En ce qui concerne les actions, nous apprécions l'Inde et l'Indonésie et sommes neutres sur la Chine (à surveiller de près). Certaines obligations d'Amérique latine peuvent également offrir des opportunités.



Oui aux actions, mais attention à leur prix

La baisse de l'inflation, le léger ralentissement de la croissance et les réductions de taux par les banques centrales soutiennent les actions. Cependant, tous les segments du marché ne sont pas égaux et nous privilégions le Japon et l'Europe plutôt que la technologie américaine. Les actions décotées et de qualité sont d'autres secteurs intéressants.



Rester souple, avec une approche prudente

Nous pensons que les investisseurs devraient avoir une approche équilibrée, incluant de l'or et des obligations, ce qui offre une certaine protection. Les actions et les obligations d'entreprises de haute qualité pourraient permettre de capter toute hausse potentielle des marchés.



Glossaire

- 1. Bons du Trésor américain :** désigne les obligations d'État émises par les États-Unis.
- 2. Action décotée :** désigne une stratégie d'investissement dans des entreprises dont le prix de l'action est jugé trop bas et dont le potentiel de reprise est intéressant.
- 3. Obligation de qualité :** désigne les titres dont la notation par Standard & Poors est supérieure ou égale à BBB- et considérés par eux comme présentant un faible risque de non-remboursement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

*La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Date de publication : 11 octobre 2024

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

En savoir plus sur Amundi Asset Management :
https://www.amundi.fr/fr_part

